

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/03/05-1/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210305-lmc100000021768-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : JULLEMIER Denis

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

OBJET : Protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche : avenant à une convention d'études.

Le Département a adopté, le 14 juin 2019, des conventions de réalisation d'études inscrites au protocole d'accord relatif à l'aménagement du site Paris Villaroche, conclu entre l'Etat, les agglomérations de Melun - Val-de-Seine, Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et le Département pour assurer un développement cohérent sur le site de Paris Villaroche. Une de ces conventions doit faire l'objet d'un avenant pour modifier la participation départementale à l'étude menée par Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°2018/06/15 – 1/03 adoptant le protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche,

VU la délibération du Conseil départemental n°2018/12/20 – 1/08 relatif à l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche,

VU la délibération du Conseil départemental n°2019/06/14-1/07 adoptant les conventions de réalisation des études et accordant les crédits liés,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1: d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de réalisation de l'étude relative aux conditions d'attractivité pour favoriser l'accueil des salariés du site de Paris-Villaroche, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 2: d'attribuer une participation à hauteur de 18 186,30 € correspondant à 33% du montant TTC de l'étude citée ci-dessus sur l'action « Soutien au développement local – Divers partenariats » - Opération « Paris Villaroche (Etudes) – AE 2018 »,

Article 3: d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant à la convention avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au nom du Département.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



**Patrick SEPTIERS**  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne